

commune du :

**MONT-DORE**



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000**  
**SECTEUR NORD**

Vu pour rester annexé  
à la délibération du  
8 Novembre 2017



- Prescription  
Délibération du conseil municipal  
du : 20 Septembre 2004
- Arrêt du projet  
Délibération du conseil municipal  
du : 27 Septembre 2016
- Approbation  
Délibération du conseil municipal  
du : 8 Novembre 2017

MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR	
1	_____
2	_____
3	_____
4	_____
5	_____
6	_____

**LEGENDE**

**ZONES URBAINES**

- UA12 Zone centre limitée à 12 m de hauteur
- UA15 Zone centre limitée à 15 m de hauteur
- UB Zone d'extension récente
- UC Zone d'extension des hameaux
- UC6 Zone d'extension de hameaux h limitée à 6m
- UCa Zones urbanisées des hameaux
- UCg Zone réservée aux garages
- UCg Secteurs avec orientation d'aménagement
- UJ Zones d'activité
- UL Zones d'hébergement de loisirs
- ULc Zones réservées au camping
- ULg Zones réservées aux équipements du Golf

**ZONES AGRICOLES**

- A Zone agricole constructible
- As Zone agricole stricte non constructible

**ZONES NATURELLES**

- N Zones naturelles
- NLg Zone de parcours du golf
- NL Zones naturelles réservées aux équipements d'activités et de loisir
- Nk Zones naturelles recevant des équipements pour la station
- No Zone d'exploitation de carrière

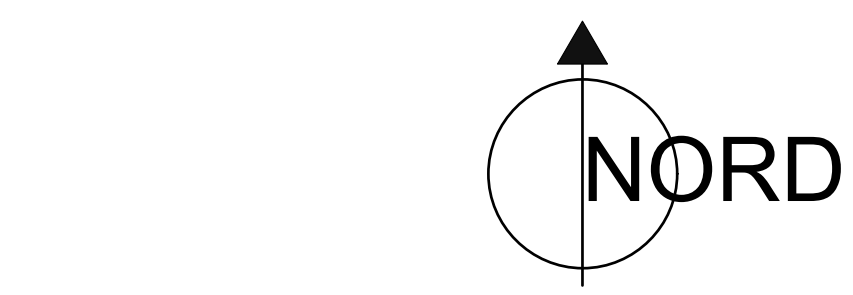
**ZONES A URBANISER**

- AUa Zone d'aménagement future de Rigolet-Bas
- AUb Zone d'aménagement futur de La Fougère
- AUL Zone d'aménagement futur des Longes réservée à des équipements hôteliers et de loisirs

Plan de protection de captage EP  
Espaces boisés classés

Se reporter également aux plans suivants:  
PPN (mouvements de terrain),  
PPN (secteurs inondables),  
"Trame écologique".

★ Plans d'eau identifiés au titre de l'article L122-12.  
★ Secteurs identifiés au titre de l'article L151-19.  
★ Éléments identifiés au titre de l'article L151-19.



COMMUNE DE MURAT LE QUAIRE

COMMUNE DE LAQUEUILLE

COMMUNE DE PERPEZAT

COMMUNE D'ORCIVAL

COMMUNE DE SAUZET LE FROID

COMMUNE DU CHAMBRON SUR LAC

